

Procès-Verbal Conseil syndical du 17/12/2025

Étaient présents : Williams Dufour, Pierre Fayard, Marc Gautier, Pascal Gentil, Stéphane Gusmérioli Daniel Baton, Eric Philippe, Fabien Gallice, Jean-Louis Reynaud, Dominique Combaz, Alain Perrot,

Étaient excusés : Freddy Rey, Eyraud Robert, Roger Journet, Evelyne Labrude, Gilles Bourdier,

Étaient absents : Bertrand Pugnot, Nadine Reux, Raymond Vagnon, Mathias Lavolé

Assistaient également à la réunion : Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Guillaume Dessus, agent mise à disposition, Tiphaine Luizy, chargée prévention, Clémentine Péral, chargée mission ressource en eau, Mathieu Guillou, technicien de rivière, Yann Carron, coordinateur eau et climat.

Secrétaire de séance :

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du conseil pour leur présence. Il propose à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire de Monsieur JOURNET Roger, membre du Conseil Syndical, décédé subitement.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 25/06/2025

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal à l'unanimité

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 24/06/2025
- 3) Présentation nouvel agent : Mathieu Guillou
- 4) Points techniques :
 - Point prévention et sécurité
 - Présentation et validation du contrat Eau et Climat
 - Point d'avancement Ressource en eau et PTGE
 - Point communication
 - Point prévention et sécurité
- 5) Présentation du DOB
- 6) Délibérations :
 1. Approbation Débat Orientation Budgétaire 2026
 2. Convention de mise à disposition 2025 Département de l'Isère
 3. Création poste catégorie A
 4. Création poste sobriété en eau
 5. Convention de mandat CDG 38 chèque déjeuner
 6. Validation du document unique
 7. Demande de financement missions 2026
 8. Demande de financement PTGE : dispositif de suivi hydrologique et climatique, modélisation de nappe
 9. Validation du Contrat Eau et Climat
 10. Validation de l'Etude Volumes Prélevables
- 7) Divers : prochaines dates

Présentation nouvel agent : Mathieu Guillou

Mathieu Guillou prend la parole pour se présenter ; il précise qu'il est technicien de rivière au sein du SIAGA depuis le 4 novembre 2025.

Point technique

1. **Prévention et risques professionnels :** Tiphaine Luizy prend la parole pour expliquer quels sont les enjeux de la prévention, tant au niveau humain (préserver la santé et la sécurité, le maintien en poste des agents, la fidélisation), juridique (Code du travail, Décret 85-603 + Vs ult, Loi 91-1414, Décret 2021-517, Obligation de moyens renforcés, Responsabilité/pénalités et condamnation), économique (Coûts directs : accidentologie, assurance, frais médicaux, Coûts indirects : remplacements, temps homme en gestion des événements, Maitrise des coûts via prévention), social (Amélioration climat social et motivation agents, Baisse absentéisme, Efficience service public) et sociétal (Image de la collectivité, Vision positive en interne et en externe, Attirer des talents).

Elle indique ensuite que les acteurs de la prévention sont l'autorité territoriale (élus), la direction générale, les encadrant, le conseiller de prévention, les agents, les instances paritaires (CST et FSSCT), le médecin de prévention et ACFI.

Elle explique qu'il y a eu une démarche de prévention inter-collectivité depuis le 1^{er} janvier 2023 avec le SEA, le SIEGA, le SEPECC, la mairie des Abrets en Dauphiné et depuis le 1^{er} janvier 2025 le SIAGA et qu'elle est donc l'agent en charge de la prévention dans ces 5 structures.

Les priorités de travail identifiées sont le document unique, les études des postes de travail et leurs aménagements, l'identification et la fourniture des EPI, l'accompagnement des agents à la reprise et au maintien dans l'emploi, la création des registres obligatoires et procédures communes, l'accueil santé et sécurité des nouveaux arrivants, la veille réglementaire, le projet du nouveau bâtiment, les analyses et statistiques des accidents de services et MP.

La méthodologie d'évaluation des risques professionnels est la présentation de la démarche, l'identification des activités, la visualisation des activités et sites, l'identification des dangers et d'exposition, la cotation et hiérarchisation des risques, l'identification des actions de préventions, des acteurs et délais, la validation des plans d'actions, leurs réalisations et les ré-évaluation.

Les étapes de mise en place seront la visualisation des activités (pré cotation), la validation avec la direction (risques identifiés et cotation), les plans d'actions (leurs identifications et la planification), la validation des évaluations avec la direction et la présentation en instance (conseil syndical et FSSCT).

Elle explique ensuite les critères de cotation ainsi que la méthode de hiérarchisation des risques et énumère les principaux risques identifiés qui sont les relevés terrain (Manutention manuelle, Chute de hauteur, Noyade, Bruit, Intervention isolée, Risque routier, Conditions climatiques, Chute de plain pieds, Agression) la vérification des ouvrages (Chute de hauteur, Noyade, Chute de plain pieds, Agression, Risque routier, Conditions climatiques, Intervention isolée, Présence d'animaux), les visites chantier (Risque machines, Bruit, Chute d'objet, Présence chantier / engins, Manutention mécanique, Chute de hauteur, Chute de plain pieds, Ensevelissement / noyade, Risque routier et présence VP), l'administratif et l'accueil (Chute d'objet, Agression, Installation électrique, Manutention manuelle, Postures de travail- / travail sur écran, Chute), et le télétravail (Risques liés à l'environnement de travail).

Tiphaine Luizy indique que le plan d'action doit être transversal et devenir un outil de pilotage des actions de prévention – programme annuel de prévention avec la définition de la thématique, la désignation d'un responsable de l'action, la détermination du coût et du délai de réalisation et enfin la date possible de réalisation.

Les principales actions pour le SIAGA sont :

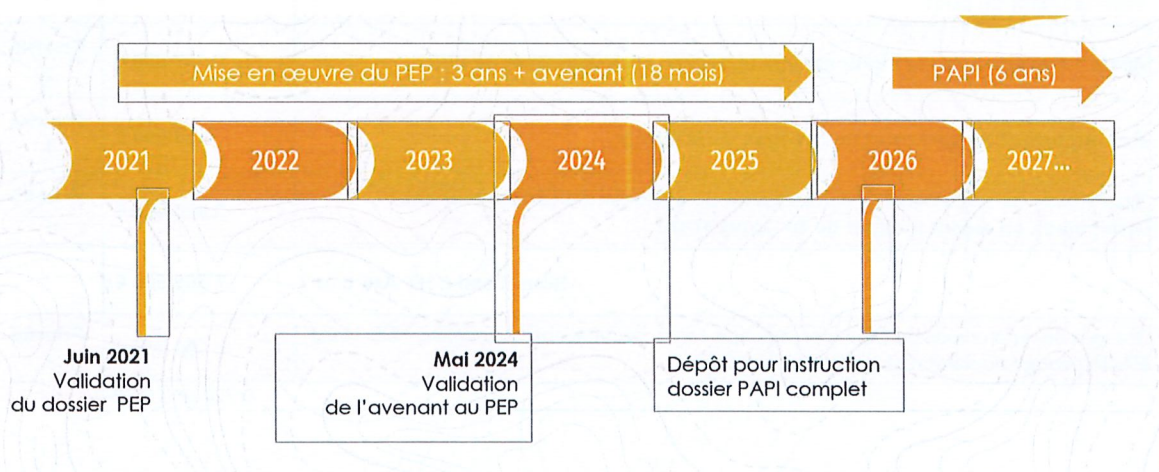
- Les équipements : EPI, tenues de travail, marquage des véhicules, trousse de secours, et PTI.
- L'organisation : protocoles agression, addiction, fortes chaleurs, gestion de crise et évènement traumatisant, VGP.
- La formation : habilitation électrique, pêche électrique, éco conduite/conditions difficiles, bonne installation au poste informatique, gestion du stress et PRAP.
- Les consignes : sécurité chantier, télétravail, protocole morsures, sécurité électrique, utilisations des véhicules.

Tiphaine Luzy donne ensuite données budgétaires en indiquant qu'en 2025, le coût a été de 2833 €, il est prévu 2900 € de dépenses sur 2026 et 6300 € pour 2027. Elle précise qu'il y a possibilité d'une prise en charge partielle des achats en matière de prévention pour la CNRACL et qu'elle en fera la demande lorsque le document unique sera voté.

Pour les années suivantes, il conviendra de ré-évaluer les risques, suivre leurs réalisations et impacts et mettre en place de nouvelles actions.

✚ Stéphane Gusmérioli félicite Tiphaine Luzy pour sa présentation et son travail et lui demande de lui faire parvenir le document unique.

2. **Point d'avancement PAPI** : Guillaume Dessus prend la parole et rappelle la chronologie :



Il donne ensuite le résultat de l'étude qui propose 37 propositions d'aménagements pour un budget de 46 millions d'€ H.T. qui nécessite de faire une priorisation des projets comme suit :

Priorité 1 : Proposition retenue, passage en ACB si éligible puis travaux dans le futur PAPI si analyse positive (un projet concerné).

Priorité 2 : Réalisation de certains projets en PAPI 2 possible

Priorité 3 : Projet non retenu ou réalisé à plus long terme

Il explique ensuite la méthodologie de priorisation des projets : le choix des projets est en fonction de leur pertinence, basée sur les paramètres de vulnérabilité (niveau de protection visé, nombre de personnes en zone inondable, présence d'ERP, coût du projet etc.).

Il donne les contraintes d'éligibilité au financement FPRNM : un projet de protection contre les inondations, mené par un GEMAPI est finançable jusqu'à 50% par le Fond Barnier (FPRNM) dans la mesure où la commune est dotée d'un document de prescription des risques PPR ou R111-3.

Sur les 58 communes sur le territoire, 11 sont dotées d'un PPRi ou R111-3, soit 47 communes non dotées soit 81% du territoire. Par conséquent, 13 projets sont éligibles au FPRNM, soit uniquement 1/3 des projets identifiés.

En conclusion l'estimation des besoins en aménagements est supérieure aux capacités financières du SIAGA (ensemble des projets > 40 millions d'euros) et la couverture PPRI et R111-3 est très faible. Il est donc proposé de faire une priorisation des projets selon méthodologie de hiérarchisation et une prise en compte des projets bénéficiant du FPRNM offrant deux scénarios :

➤ **Scénario 1** : il est proposé l'aménagement suivant : Saint Pierre d'Entremont : Guiers et Cozon, Saint Laurent du Pont : Trois projets : Guiers mort, R des Tuilerie et Guinard, Saint-Genix : Reprise Combe Gilly, zone d'expansion de crue, Aoste : Arasement digue Bièvre aval / restauration EBF, Entre Deux Guiers : Guiers Mort, confortement du parement de la digue de la Broue, Aoste : Confortement de la digue des Autrichiens, projet contributif : Belmont Tramonet, 3 lacs – Renaturation et confortement de la digue du camping.

Tableau financier scénario 1 : (reste à charge SIAGA 3 707 250 € + autres MOA 51750 € + financement FNRPM 3806 550 € + 2158753 €).

Saint-Laurent-du-Pont - Réhausse de la passerelle des écoles Confortement de berge le long du Camping de Saint Laurent du Pont (100 ml)	103 500 €	Priorité 1
Combe Gilly - Scénario 3 : Bassin, zone d'expansion de crue à l'amont, reméandrage et stabilisation du lit	930 000 €	Priorité 2
A St Laurent du pont : plage de dépôt, aménagement d'un chenal, amélioration entonnement du pont	113 000 €	Priorité 2
Aoste : Arasement de la digue aval de la Bièvre et restauration de l'EBF	1 397 000 €	Priorité 2
Renforcement du parement de la Digue de la Broue	153 000 €	Priorité 1
Travaux de confortement et de réhausse du système d'endiguement des Autrichiens en amont du pont de St Genix (T4b)	3 800 000 €	Priorité 1
Sous Total € HT Axe 6 et 7		7 565 500 €
Travaux de renaturation du Guiers confluence Thier - Aménagement connexe - SE 3 lacs Renforcement du parement - création d'un sabot * NON ELIGIBLE FPRNM	2 158 753 €	Priorité 1
	9 724 253.00 €	

➤ **Scénario 2** : il est proposé l'aménagement suivant : tous les aménagements du scénario 1, Pont de beauvoisin 38 : Putarel, Pont de Beauvoisin 73 : Aigue Noire, Saint Béron : La Perche et le Bajat, Saint Geoire en Valdaine : Le Verderet, Saint Martin de Vaulserre : Le Malafossant, Granieu : Le Luysac, Les Echelles : La Pisserotte, projet contributif : Belmont Tramonet - 3 lacs – Renaturation et confortement de l'ouvrage.

Tableau financier scénario 2 : (reste à charge SIAGA 9 123 200 € + autres MOA 51750 € + financement FNRPM 3387550 € + 2158753 €) :

N° FICHE ACTIONS PAPI	CODE SD PEP	LIBELLE ACTIONS	MONTANT € HT	
6.1	PTR.01	Scénario 1 : Pont Beauvoisin Putarel - recalibrage du franchissement de la RD82, gestion ripisylve	110 000 €	Priorité 1
6.2	PRC.01	St Béron - Le Perche - aménagement du lit, restauration d'une zone de blocage des matériaux	96 000 €	Priorité 1
6.3	BJT.01	Scénario A : Le Bajat à St Béron : aménagement d'une zone de décharge des flottants, renforcement des berges et du lit	546 000 €	Priorité 1
6.4	GUV.01	St Pierre d'Entremont : protection de berge, plan de gestion sédimentaire, reprise pont Jacquet	1 039 000 €	Priorité 1
6.5	GNA.01	St Laurent - Plan de gestion des ouvrages : pose de repère travaux rampe d'accès et diagnostic de l'ouvrage passage couvert (Inspection caméra)	30 000 €	Priorité 1
6.6	AGN.01	Pont Beauvoisin - Aigue Noire - Scénario 3 - Solution fondée sur la nature : Maîtrise du risque embâcle, réaménagement du champ d'expansion des crues et de rénaturation du cours d'eau et de sa zone humide	1 566 000 €	Priorité 1
6.7	GUM.03	Saint-Laurent-du-Pont - Réhausse de la passerelle des écoles Confortement de berge le long du Camping de Saint Laurent du Pont (100 ml)	103 500 €	Priorité 1
6.8	VRD.01	Scénario 2 : recalibrage et remise à ciel ouvert ruisseau du Verderet saint Geoirs en Valdaïne	384 000 €	Priorité 1
6.9	MAL.01	Malafoasant - Scénario 3.bis : Création d'un chenal de dérivation	298 000 €	Priorité 1
6.10	CBG.01	Combe Gilly - Scénario 3 : Bassin, zone d'expansion de crue à l'amont, reméandrage et stabilisation du lit	930 000 €	Priorité 2
6.11	LUY.01	Granieu : valorisation zone humide et bassin de 75 000m3	1 366 000 €	Priorité 2
6.12	PST.01	Scénario 1 : Lotissement du Maillet : Protection de berge, bassin, canal de décharge	1 100 000 €	Priorité 2
6.13	TUI.01	A St laurent du pont : plage de dépôt, aménagement d'un chenal, amélioration entonnement du pont	113 000 €	Priorité 2
6.14	BIE.01	Aoste : Arasement de la digue aval de la Bièvre et restauration de l'EBF	1 397 000 €	Priorité 2
7.1	GUM.04	Renforcement du parement de la Digue de la Broue	153 000 €	Priorité 1
7.2	GUA.03	Travaux de confortement et de réhausse du système d'endiguement des Autrichiens en amont du pont de St Genix (T4b)	3 800 000 €	Priorité 1
Sous Total € HT Axe 6 et 7			13 031 500 €	
PJ 1	-	Travaux de renaturation du Guiers confluence Thier - Aménagement connexe - SE 3 lacs Renforcement du parement - création d'un sabot	2 158 753 €	Priorité 1

Analyse des scénarios :

N° SCENARIO	NOMBRE ACTIONS	MONTANT € HT	AUTOFINANCEMENT DU PROGRAMME SUR 6 ans		AVANTAGES	INCONVENIENTS	REMARQUES
N°1	6 pour l'AXE 6 Ralentissement des écoulements	7,5 M€ HT	3,758 M€	49.7%	Toutes les actions sont financées par le FPRNM.	Uniquement une partie des actions P1	Hypothèse pour un plan de financement défavorable sans subventions CD38
	2 pour l'AXE 7 Ouvrage de protection hydraulique				Le reste à charge SIAGA supportable pour les collectivités contributrice	8 actions P1 non inscrites aux enjeux importants	Autres financements dépendant des projets et à solliciter au démarrage (DETR ou fond vert)
N°2	14 pour l'AXE 6 Ralentissement des écoulements	13 M€ HT	9,123 M€	70,4%	Inscription de toutes actions classées en P1	7 actions en autofinancement complet (100%)	Pour les Actions non finançables démarche PPR (prescription) à mettre en œuvre pour éligibilité au FPRNM ?
	2 pour l'AXE 7 ouvrage de protection hydraulique				Actions P2 finançables	Le reste à charge SIAGA difficilement supportable	VOIR AVEC DDT/PREFET ET COMMUNES

Guillaume Dessus indique qu'il conviendrait d'ajouter au scénario 1, le projet du Putarel à Pont de Beauvoisin Isère car cela protégerait le lycée et le collège soit 1165 personnes pour un coût à charge du SIAGA de 110 000 €

Guillaume Dessus précise que ces montants concernent uniquement le programme de travaux axes 6 et 7 du PAPI ; Les axes 0 à 5 sont estimés à 1.5 millions d'euros et sont subventionnables à environ 40%.

Guillaume Dessus présente ensuite le planning prévisionnel du PAPI dont l'objectif est d'arrêter le schéma d'aménagement pour début 2026 :

	oct.-25				nov.-25				déc.-25				janv.-26				févr.-26				mars-26					
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Etape 1 : Actions 1.8 / 1.9 - DCE et avancement																										
Action 1.8 - ACB																										
Suivi action																										
Action 1.9 - Rédaction PAPI / AMO																										
Consultation marché																										
Suivi action + AMO																										
Etape 2 : Scenarii et choix stratégiques																										
Ss étape 1 : Positionnement Etat et AE																										
Réunion services de l'Etat																										
Ss étape 2 : Stratégie programme actions																										
Réunions élus par secteur																										
Concertation Publique en ligne																										
Ss étape 4 : Passage dans les instances																										
Bureau SIAGA (validation)																										
CS SIAGA (délib)																										
COPIL PAPI + bilan PEP																										

➤ Action 5.1 : diagnostic de vulnérabilité : un bureau d'étude mandaté par le SIAGA effectuera un diagnostic de vulnérabilité sur chaque bâtiment identifié, il fera un rapport avec préconisation de travaux à réaliser, puis les travaux seront effectués. Ce diagnostic sera porté par le SIAGA et gratuit pour les propriétaires. Les travaux seront à l'initiative du propriétaire avec une assistance du SIAGA pour les démarches. Les bâtiments d'entreprise sont subventionnés à 40% par le FRPNM avec un plafonnement de 10% de la valeur du bien. Les bâtiments d'habitation sont subventionnés à 80% par le FRPNM avec un plafonnement à 36000€ ou 50% de la valeur du bien et sans condition de revenus.

✚ Stéphane Gusréoli demande si le SIAGA doit prendre à charge le Pont à Entremont ? Didier Girard indique que sur certains ponts privés, le SIAGA devra intervenir si de gros risques existent. Jean-Louis Reynaud précise qu'à St Laurent du Pont, le reste à charge est supporté par la commune.

Didier Girard indique qu'il peut y avoir une prise en charge financière par le Département de l'Isère.

Jean-Louis Reynaud ajoute que, concernant le Putarel, une demande de subvention sera faite auprès de la Région compte-tenu du fait que le lycée Pravaz sera protégé.

Didier Girard demande une validation de principe sur le choix du scénario 1 avec le Putarel.

2- Présentation et validation du Contrat Eau et Climat : Yann Carron prend ensuite la parole et indique que le contrat eau et climat se décline en deux phases de respectivement 3 ans et 2 ans, soit de 2026 à 2030.

Didier Girard informe les membres du conseil Syndical que la Communauté de Communes de Yenne a décliné notre offre de convention de mandat pour réaliser des actions du contrat ;

Jean-Louis Reynaud ajoute qu'il y a eu une forte opposition de la part du SHR.

Yann Carron rappelle les étapes passées et indique que le contrat eau et climat va être présenté en comité de rivière le 26 novembre prochain, et sera validé par l'agence de l'eau d'ici avril 2026.

Yann Carron indique que la phase 1 comprend 123 actions dont 63 portées par le SIAGA, 17 par les autres MOA et 43 par des syndicats des eaux et communautés de communes et la phase 2 comprend 23 actions ; Le montant total est de 27,3 millions d'euros dont 8.8 millions d'euros pour le SIAGA, 4.8 M€ pour le SEA, 4.3 M€ pour le SIEGA, 3,1 M€ pour le SIAEP, 1.6 M€ pour la CAPV, 1 M€ pour la CCLA, et 3.7 M€ pour les autres MOA pour 63 actions proposées : suivi qualité des eaux, agricole, communication, animation, biodiversité, continuité écologique, morphologie, milieux aquatiques et humides.

Les actions sont réparties en 4 volets : ressource pour 8.4 M€ sur 32 actions, milieux aquatiques et humides pour 8.3 M€ sur 48 actions, pollution pour 9.9 M€ sur 25 actions et transversal pour 0.7 M € sur 18 actions.

Il présente ensuite le modèle de tableau type d'aides :

		Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
MIA	Aide classique	48	8 339 949 €	5 311 444 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
RES	Aide classique	26	5 575 263 €	2 941 971 €
	Aide solidarité	1	470 000 €	329 000 €
	Aide spécifique	5	2 308 000 €	1 085 000 €
POL	Aide classique	18	8 099 926 €	2 114 991 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	7	1 803 095 €	595 640 €
SUB	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
TSV	Aide classique	18	710 745 €	551 103 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
TOTAL		123	27 306 978 €	12 929 149 €

TABLEAU PDM PBACC

	Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
PDM	25	11 884 614 €	6 254 455 €
PBACC	41	15 679 413 €	7 485 857 €

Suivez notre actualité !

www.guilers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
 38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr

TABLEAU SYNTHESE

	Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
Aide classique	110	22 725 883 €	10 919 509 €
Aide solidarité	1	470 000 €	329 000 €
Aide spécifique	12	4 111 095 €	1 680 640 €
Total AERMC	123	27 306 978 €	12 929 149 €
Autres	-	- €	- €
TOTAL contrat		27 306 978 €	12 929 149 €

Yann Carron indique ensuite que l'agence de l'eau finance à hauteur de 12,9 M€ et l'autofinancement reste à 14.4 M €.

✚ Stéphane Gusmérioli demande à quelle hauteur l'AERMC finance la désimperméabilisations des cours d'école ? Yann Carron lui répond que c'est à 50%.

Yann Carron donne ensuite le tableau synthétique du Plan de Bassin Adaptation Changement Climatique (PBACC) :

Défi	Nbre d'actions	Total	
Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	11	14440	m³
Défi 7_Optimiser et réduire la consommation d'eau	1	1	Nbre
Défi 11_Restaure 500 km de cours d'eau	5	6,2	km
Défi 12_Restaure ou préserver 20000 ha de zones humides	4	141	Ha
Défi 15_Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides	1	1	Nbre
Défi 16_Mettre en place 3000 km de haies	1	4	km
Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées	5	5700	m²
Défi 21_Restaure 17000 km de berges de ripisylve dégradée	6	97,6	km
Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	6	13,3	ha
Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	1	1	Nbre

Suivez notre actualité !

www.guilers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
 38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr

Yann Carron rappelle ensuite que le CEC continuera de suivre la stratégie de communication du bassin versant.

3. Etude ressource en eau et élaboration d'un PTGE : l'objectif d'un PTGE est de considérer les impacts du changement climatique et les évolutions des besoins, de faire un état des lieux des prélèvements actuels et de quantifier les prélèvements futurs tout en préservant le bon état du milieu, de quantifier l'eau à l'étiage dans les rivières, et de s'assurer que les volumes répondront à l'évolution des besoins à courts et moyens termes.

Le SIAGA fait faire une étude de volumes prélevable les phases 1 à 4 sont terminés (état des lieux des prélèvement et usage, amélioration des connaissances sur les ressources en eau, évolution et impact du changement climatique, quantification des besoins des milieux aquatiques) les phases 5 et 6 (définition règles de gestion quantitative de l'eau (débit Objectif d'Etiage (DOE)) et volumes prélevables associés) sont en cours et la phase 7 (Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) partage de la ressource de manière concertée et plan d'action) sera réalisée en 2026.

La répartition des prélèvements par usage est en brut de 71.2 Mm3/an dont 87% sont restitués au milieu et en net 9.2 Mm3/an.

- ✚ Daniel Baton indique qu'une partie est prélevée sur le Rhône. Clémentine Périol précise que la nappe de la Bièvre est prise en compte contrairement à la nappe du Rhône qui ne fait pas partie de notre bassin versant.
- ✚ Alain Perrot précise qu'il est dommage que les syndicats ne se manifeste que maintenant alors que cette étude est commencée depuis septembre 2023.
- ✚ Jean-Louis Reynaud rappelle que cette étude n'est pas à l'initiative du SIAGA mais des services de l'Etat.

Le PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et coconstruite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique pour aboutir un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) et permettre d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Il est prévu une réunion bilan de l'étude en janvier 2026 et sur l'année 2026 2 ateliers, 3 CoPil et 4 Cotech pour terminer l'année par une définition d'un programme d'actions.

4. Communication :

- Animations Scolaires : Didier Girard indique que 43 classes sont inscrites dont 29 en Isère et 14 en Savoie.
- La soirée des Ambassadeurs de l'eau aura lieu le 28/11/2025 et il est prévu une sortie « Sur les traces du Castor » le 31/01/2026.
 - ✚ Daniel Baton indique qu'il y a deux barrages de Castor sur la Bièvre
- Parution de la prochaine newsletter en décembre, puis réalisation de deux plaquettes : ressource en eau et ripisylve.
- Concours photos 2025 : Sabine Gandy montre les photos des 5 lauréats du concours photos 2025 ; Les lots suivants ont été distribués :

1 ^{er} prix	Initiation d'une journée à la pêche avec Immersion Pêche	Valeur de 300 € TTC
2 ^{ème} prix	Bon d'achat au restaurant La Corderie	Valeur de 64 € TTC
3 ^{ème} prix	Descente en canoë Rivière Guiers pour 2 personnes	Valeur de 50 € TTC
4 ^{ème} prix	Location de paddles sur le lac d'Aiguebelette pour 2 personnes	Valeur de 44 € TTC
5 ^{ème} prix	Carnet de 10 entrées adultes pour la baignade écologique Rivière Alp aux Échelles	Valeur de 40 € TTC

Suivez notre actualité !

www.guilers-siaga.fr



📍 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
☎ 04 76 37 26 26
✉ contact@guilers-siaga.fr

Débat d'Orientation budgétaire : Didier Girard présente le DOB 2026 : cf annexe.

Délibérations :

- **Approbation du DOB 2026 :** Jean-Louis Reynaud rappelle que la présentation du débat d'orientation budgétaire est une obligation pour tout Syndicat mixte qui comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants. Il rappelle également que la non présentation du débat d'orientation budgétaire entraîne la nullité du budget, et précise que la présentation du débat d'orientation budgétaire ouvre une période de deux mois au terme de laquelle devra être voté le budget initial.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le débat d'orientation budgétaire 2026

- **Convention de mise à disposition 2025 Département de l'Isère :** Sabine Gandy explique qu'il convient de signer une nouvelle convention avec le Département de l'Isère pour la mise à disposition de deux agents :
- un chargé de projets « grand cycle de l'eau » (grade ingénieur territorial), d'un niveau expérimenté, à hauteur de 40 % d'un ETP qui sera chargé d'exercer des missions de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Il sera notamment chargé de suivre des projets faisant partie du plan pluriannuels d'investissement du SIAGA, de la phase étude à la phase réalisation des travaux ;
 - un géomaticien (grade technicien territorial), d'un niveau expérimenté, à hauteur de 20 % d'un ETP qui sera chargé d'administrer et de développer le système d'information géographique du SIAGA.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Création poste catégorie A :** Sabine Gandy explique qu'afin de permettre l'avancement de grade d'un agent directeur technique et administratif du SIAGA, Monsieur Le Président propose de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 18 janvier 2026.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Création poste sobriété en eau :** Didier Girard explique que le recrutement d'un(e) animateur(trice) Territorial(e) Sobriété et Économie d'Eau est nécessaire pour répondre aux attentes de l'agence de l'eau et bénéficier de financements. Cette création de poste s'inscrit dans une démarche collective et ambitieuse, en cohérence avec le Plan Eau national, le PBACC (Plan Bassin d'Adaptation au Changement Climatique), et les objectifs des SDAEP (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable). Le poste sera financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau. Une participation financière aux syndicats Eaux potables (SIEGA, SEA, SIAEP) sera demandée à hauteur de 30 % d'un ETP pour une mise à disposition de l'agent.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Convention de mandat CDG 38 chèque déjeuner :** Sabine Gandy explique qu'il convient de signer la convention donnant mandat au CDG38 pour le renouvellement des titres restaurants comprenant la fourniture, gestion et livraison en papier ou dématérialisé.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Validation du document unique :** Didier Girard rappelle que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Sa réalisation permet ainsi :
- de sensibiliser les agents et la direction à la prévention des risques professionnels,
 - d'instaurer une communication sur ce sujet,
 - de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr

- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions. Il précise que celui est soumis à la validation de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail du Centre de Gestion qui sera sollicitée lors de sa séance du 02/12/2025.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Demande de financement missions 2026** : Didier Girard indique qu'il convient de demander les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau concernant les missions 2026 qui permettront de mettre en œuvre le nouveau contrat eau et climat.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Demande de financement PTGE** : Didier Girard rappelle que le SIAGA a commencé à installer des dispositifs de suivi des nappes et des rivières courant 2024 et 2025 (délibération 2023). Toutefois, le réseau de surveillance reste incomplet. L'ajout de nouveaux équipements permettrait d'assurer une observation plus fine du territoire.
Les sondes pourront être mobilisées lors de la mise en œuvre des arrêtés sécheresse.
Les sondes pourront être mobilisées afin de maintenir les DOE en période d'étiage.
La modélisation de nappe permettrait d'améliorer les connaissances du SIAGA sur le fonctionnement de la nappe.
Il explique que ces dispositifs permettront d'enrichir les données disponibles et d'améliorer la connaissance hydrologique et climatique du SIAGA.
Disposer d'une vision globale des écoulements (zones d'alimentation, de drainage, intensité des fluctuations saisonnières) ;
Mieux appréhender les relations nappe / rivière et zones humides et leurs fluctuations à l'échelle globale et en fonction des prélèvements ;
Disposer d'un état des lieux préliminaire dans le cas de projets interférant avec les écoulements souterrains (nouveaux forages, projet de renaturation de cours d'eau...);
Fournir des données nécessaires à la modélisation de la nappe appréhender les périodes de recharge via les précipitations, les apports via les cours d'eau, les échanges nappes-rivières, l'influence des prélèvements.
Le montant estimatif est de 245 000 € HT peut être subventionné par l'AERMC et les départements

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Validation du Contrat Eau et Climat** : Didier Girard rappelle que Le SIAGA est en charge du portage et de l'animation nécessaire à la mise en œuvre des actions programmées. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le contrat de bassin s'attache à répondre aux objectifs suivants, identifiés par les volets et sous-volets du contrat ; Les 4 volets sont Ressource (RES), milieux aquatique et humide (MIA), Pollution (PLO) et Transversal (TSV). Le programme d'actions se compose de 123 actions réparties en 4 volets ;

Les maîtres d'ouvrage signataires du contrat s'engagent à la mise en œuvre des actions ciblées qui leur incombent dans la limite de leurs disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat selon l'échéancier du programme d'actions du contrat.

Didier Girard présente le projet de Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette dont le montant total des actions, sur trois ans, s'élève à 27.31 M€.

Il présente également l'ensemble des propositions d'actions sous maîtrise d'ouvrage SIAGA (liste ci-jointe) du Contrat Eau&Climat en détaillant pour chacune des actions leur montant prévisionnel, le taux de subvention sollicité et le montant prévisionnel d'autofinancement. Le montant total pour ces actions s'élève à 8 804 812 €

Il est demandé aux membres du conseil syndical, d'approuver le projet CEC Chartreuse Guiers pour une durée de 3 ans du 01/01/2026 au 31/12/2028 et de s'engager à la mise en œuvre des actions ciblées dans la limite des disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat, selon l'échéancier du programme d'actions du contrat, et de transmettre le dossier complet à l'agence e l'eau de façon dématérialisée via le dispositif de téléservice des aides (TSA) : <https://aides.eaurmc.fr> avant le démarrage de l'action.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

➤ **Validation Etude Volumes Prélevables** : Didier Girard rappelle que l'étude Volumes Prélevables a démarré le 21 septembre 2023 avec le bureau d'étude BRL Ingénierie comme prestataire. L'étude se découpe en 6 phases qui ont été réalisées comme suit :

- Phase 1 : 21/09/2023 au 30/01/2024
 - ↳ Caractérisation des sous-bassins et aquifères et recueil des données
- Phase 2 : 30/01/2024 au 31/07/2024
 - ↳ Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution passée et future
- Phase 3 : 31/07/2024 au 05/03/2025
 - ↳ Quantification des ressources existantes et impacts des prélèvements
- Phase 4 : 05/03/2025 au 20/06/2025
 - ↳ Détermination de la sensibilité des milieux aquatiques et période de basses eaux
- Phase 5 et 6 : 20/06/2025 au 30/11/2025
 - ↳ Phase 5 : Détermination des objectifs de gestion en période de basses eaux : Débits d'objectifs d'étiage (DOE)
 - ↳ Phase 6 : Proposition de répartition des volumes prélevables entre les usagers et proposition de périmètre d'organisme unique

Chacune des phases de l'études ont été validées par les deux instances de pilotages à savoir les membres du COPIL et du COTECH.

Les sous-bassins de la Bièvre et du Truisson nécessitent des données complémentaires (étude hydrogéologique nappe + suivi hydrologique), ils ne feront pas l'objet d'une validation à ce jour.

Il est rappelé que l'étude a permis de déterminer des volumes prélevables et débits objectifs d'étiage (DOE) pour chaque sous bassin. Ces volumes prélevables et DOE sont les outils utilisés réglementaires pour la gestion des eaux superficielles. Ces volumes prélevables et DOE seront notifiées par le Préfet de Région.

Il est précisé que

- ✓ Les prélèvements nets avec % impacts des forages en m³ sont les suivants :

		Prélèvements nets (m3)			
Sous bassin versant	Usage	Juin	Juil	Août	Sept
BV1 Guiers vif	TOTAL	43 300	51 100	51 100	42 500
	Eau potable	41 400	49 200	49 200	40 600
	Elevage	1 900	1 900	1 900	1 900
BV2 Guiers mort	TOTAL	30 600	35 100	35 100	29 000
	Eau potable	29 200	34 800	34 800	28 700
	Elevage	300	300	300	300
BV3 Herretang	TOTAL	236 000	269 000	268 000	222 000
	Eau potable	234 200	267 600	265 900	220 300
	Elevage	1 700	1 700	1 700	1 700
BV4 Guiers jusqu'aux Gorges de Chailles	TOTAL	19 200	21 200	21 200	17 000
	Eau potable	4 200	5 600	5 600	1 400
	Elevage	6 500	7 100	7 100	7 100
	Autres usages éco	8 500	8 500	8 500	8 500
TOTAL GUIERS AMONT	TOTAL	329 100	376 400	375 400	310 500
	Eau potable	309 000	357 200	355 500	291 000
	Elevage	10 400	11 000	11 000	11 000
	Autres usages éco	8 500	8 500	8 500	8 500
BV5 Ainan	TOTAL	156 600	167 000	167 200	139 500
	Eau potable	137 300	160 700	160 900	133 200
	Irrigation	13 000	-	-	-
	Elevage	6 300	6 300	6 300	6 300
BV6 Tier	TOTAL	77 600	90 500	90 500	74 600
	Eau potable	71 500	84 400	84 400	68 500
	Elevage	6 100	6 100	6 100	6 100
	Hydroélectricité	6 000	2 000	-	11 000
BV7 Guiers aval	TOTAL	-22 700	136 900	- 22 400	- 28 100
	Eau potable	-29 800	-34 500	-34 500	-35 200
	Irrigation	-	164 300	5 000	-
	Elevage	7 100	7 100	7 100	7 100
	Autres usages éco	-	-	-	-
TOTAL GUIERS	TOTAL	540 600	770 800	610 700	496 500
	Eau potable	488 000	567 800	566 300	457 500
	Irrigation	13 000	164 300	5 000	-
	Elevage	29 900	30 500	30 500	30 500
	Autres usages éco	8 500	8 500	8 500	8 500
	Hydroélectricité	6 000	2 000	-	11 00

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

Les gammes de Débit Biologique et de Débit d'objectif d'Etiage sont les suivantes :

Bassin considéré	Gamme de débit biologique (DB) proposée (L/s)		QM5 naturel du mois le plus sec (L/s)	Gamme de DOE (L/s)	
	DB min	DB max		DOE min	DOE max
BV1 Le Guiers Vif	550	900	700	550	700
BV2 Le Guiers Mort	590	880	800	590	800
BV3 L'Herretang	220	510	300	220	300
BV4 Le Guiers médian	1 300	2 400	2 000	1 300	2 000
BV5 L'Ainan	190	330	300	190	300
BV6 Le Tier	280	400	285	280	285
BV7 Le Guiers aval	2 200	3 500	3 700	2 200	3 500

Les propositions de volumes prélevables pour chaque sous-bassin du Guiers sont les suivantes :

- Les **sous-bassins BV1 et BV2 (Guiers vif et Guiers mort)** sont caractérisés par un impact faible des prélèvements sur les habitats aquatiques par rapport à la situation actuelle. Une proposition d'une marge supplémentaire sur les volumes prélevables par rapport aux volumes prélevés actuels (+20%). Cette proposition est légèrement au-delà de la prospective des usages pour 2050.
- Les **sous bassins BV4, 6 et 7** (Guiers intermédiaire, Ainan, Tier et Guiers aval). Le bureau d'étude propose une marge supplémentaire sur les volumes prélevables par rapport aux volumes prélevés actuels. Cette proposition est légèrement au-delà de la prospective 2050. L'idée étant, après installation d'une métrologie suffisante, de laisser une marge de manœuvre aux préleveurs actuels pour s'organiser et soulager les ressources les plus en tension (ex : Herretang), notamment pour les prélèvements prioritaires pour l'AEP.
- Le **sous bassin BV3** (Herretang) est un secteur où il est demandé un effort important aux usagers pour ne pas augmenter les prélèvements. A court termes, il est demandé **de geler les prélèvements, autrement dit de maintenir les prélèvements actuels**, tout en gardant un objectif à terme de **viser le DOE min**.

Bassin considéré	Volumes prélevables (m³)	Marge manœuvre par rapport aux prélèvements nets actuels
BV1 Le Guiers Vif	222 000	+ 20 % soit + 37 000 m³
BV2 Le Guiers Mort	153 000	+ 20 % soit + 25 000 m³
BV3 L'Herretang	995 000	Maintien des prélèvements
BV4 Le Guiers médian	157 000	+ 77 000 m³
BV5 L'Ainan	693 000	+ 10 % soit + 62 000 m³
BV6 Le Tier	360 000	+ 10 % soit + 33 000 m³
BV7 Le Guiers aval	188 000	+ 180 % soit + 286 000 m³

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
 38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la validation pour chaque sous-bassin du Guiers les volumes nets prélevés, la gamme des Débits Biologiques et Débits d'Objectif d'Etiage, et des Volumes Prélevables, et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

Divers :

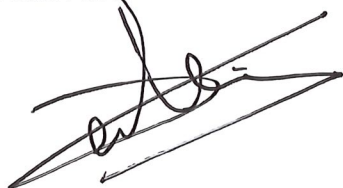
Sabine Gandy donne aux membres du bureau les prochaines dates de réunions :

- Jeudi 18/12/2025 à 10h30 : CoPil Ripisylve (salle réunion 1er étage)
- Mercredi 28/01/2026 à 16h30 : Bureau Syndical
- Mercredi 28/01/2026 à 18h30 : Vœux 2026
- Mercredi 11/02/2026 à 18h00 : Conseil Syndical

L'ordre du jour ayant été complétement examiné, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

Alain Perrot



Le 17/12/2025

Le Président

Jean-Louis REYNAUD

